

**PROCÈS-VERBAL
RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU
TENUE AU 102, RUE DE LA FABRIQUE
LE 25 SEPTEMBRE 2019 A 19h30**

Sont présents:

Madame Annie Houle, messieurs Yvon Forget, Denis Huberdeau, Pierre Guyon, siégeant sous la présidence de Monsieur Alain Desrosiers.

Est également présent:

Monsieur Yvon Tardy, inspecteur municipal agissant comme secrétaire de la réunion.

Est absente; Madame Ève Drouin.

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Denis Huberdeau et unanimement résolu que l'ordre du jour est accepté tel que déposé.

ACCEPTATION DU RAPPORT DU 28 AOÛT 2019

Il est proposé par madame Annie Houle et unanimement résolu que le rapport du 28 août 2019 soit accepté tel que rédigé.

**P.I.I.A. ALEXANDRE MORISSETTE
AGRANDISSEMENT ; LOT 5 894 849**

Considérant la demande de monsieur Alexandre Morissette relativement à l'agrandissement d'une résidence unifamiliale détachée sur le lot 5 894 849 du cadastre du Québec;

Considérant que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A.

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par monsieur Alain Desrosiers et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation.

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :
FRANCOIS NOEL**

Considérant la demande de dérogation mineure de monsieur Francois Noel concernant l'agrandissement du bâtiment principal au 633, rue Richelieu;

Considérant que la superficie de l'agrandissement sur pieux vissé sera de 25 mètres carrés au lieu de 20 mètres;

Considérant que l'acceptation de la demande ne cause aucun préjudice au voisinage

Considérant que cette demande est conforme au plan d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur Yvon Forget, et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation.

**P.I.I.A. FRANCOIS NOEL
AGRANDISSEMENT ; LOT 5 311 441**

Considérant la demande de monsieur Francois Noel relativement à l'agrandissement d'une résidence unifamiliale détachée sur le lot 5 311 441 du cadastre du Québec;

Considérant que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A.

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par monsieur Pierre Guyon et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation

LEVÉE D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Denis Huberdeau et unanimement résolu que l'assemblée est levée.

Il est 20h45

Yvon Tardy
Secrétaire du comité et
Directeur des services techniques

Alain Desrosiers
Président du comité
(par intérim)